

# école élémentaire publique DEBELLE

72, avenue Henri CHAPAYS  
38340 VOREPPE

Téléphone : 04 76 50 09 93 / Fax : 04 76 50 64 78  
courriel : [ce.0382248m@ac-grenoble.fr](mailto:ce.0382248m@ac-grenoble.fr)

**Année scolaire 2016-2017**

## **CONSEIL d'école ordinaire n°3**

**Jeudi 08 juin 2017 à 18h00**

### **Procès-verbal**

<b>NOM</b>	<b>PRESENT</b>	<b>EXCUSE</b>
Directeur de l'école – Président : M. BOSQUET Pierre	X	
<b>Enseignants de l'école :</b>		
Mme BANC Anaëlle	X	
Mme BENISTAND-HECTOR Caroline	X	
M. CHENET Eric	X	
Mme COIGNAC Emilie		X
Mme DUBALD Manuëla	X	
Mme ORGANDE Céline	X	
Mme PESSAH Christine		X
M. REVIRIAUD Bertrand		X
M. ROBERT Olivier	X	
Mme SANTIN Anne	X	
<b>Représentants des parents d'élèves titulaires :</b>		
Mme GULLON Catherine	X	
Mme GLASS Claudette		X
Mme MINAIRE Oriane	X	
Mme BALUTEAU Marion	X	
Mme KTENAS Isabelle		X
Mme COLASSON Sarah		X
Mme MICHEL Barbara	X	
M. RAGAZZONI Damien	X	
Mme DURAND Virginie		X
<b>Représentants des parents d'élèves suppléants :</b>		
Mme BOUDOU Caroline		X
Inspecteur de l'Éducation Nationale : M. HELAY GIRARD Cyril		X
Représentant le Maire de la ville : Monsieur GUSSY Jérôme	X	
Déléguée Départementale de l'Éducation Nationale : Mme MACARI Marie-Alberte	X	
<b>Personne invitée :</b>		
Mme LEPRETRE Nathalie, responsable des temps périscolaires de l'école Debelle	X	
Secrétaire de séance : Mme SANTIN Anne, Professeur des écoles adjointe		

Points abordés	Informations complémentaires	Débat - Décision(s) prise(s)
→ Approbation du PV du conseil d'école n°2 du 16/02/2017		Procès-Verbal voté à l'unanimité des membres du conseil d'école
→ Préparation rentrée 2017/2018	Point sur les prévisions d'effectifs à ce jour	226 élèves sont à ce jour inscrits à l'école élémentaire Debelle pour la rentrée de septembre 2017. Ils se répartissent selon les niveaux de classes suivants : 46 CP / 45 CE1 / 43 CE2 / 48 CM1 / 44 CM2 La formation des classes se fera de la façon la plus adaptée possible.
→ Vie collective et respect	Difficultés de comportement observées dans l'école (en temps scolaire et péri-scolaire), concernant davantage certains enfants.	<p>- Certains enfants ont trop souvent des comportements inadaptés à l'école : violences verbales envers d'autres élèves, violence physique parfois. Ces enfants ont du mal à respecter leurs camarades et le personnel (du périscolaire en particulier). Un travail personnalisé et adapté est mené tout au long de l'année par les enseignants envers chacun d'eux, en étroite collaboration avec les parents concernés, le RASED pour certains enfants. Des sanctions sont prises si nécessaires. Néanmoins, la prise en compte de ce qui est dit ou demandé est souvent difficile, voire non respectée.</p> <p>- Le directeur rappelle que la citoyenneté et le « vivre ensemble » sont un des trois axes du projet d'école, axe dans lequel il est spécifié que les règles mises en place sont les mêmes quels que soient les moments de la journée et les personnes concernées (scolaire ou périscolaire). Un travail de partenariat avec le personnel périscolaire est mené tout au long de chaque année scolaire. Ce partenariat se traduit également dans le nouveau règlement municipal du périscolaire qui reprend les règles inscrites dans le règlement intérieur de l'école élémentaire Debelle. Par ailleurs, dans le cadre de l'Education Morale et Civique, en classe, ces éléments sont travaillés et rappelés <u>quotidiennement</u> par tous les enseignants à leurs élèves : des temps d'échanges existent notamment, des moments de débats aussi.</p> <p>Des actions ciblées ont été mises en place (récréations séparées entre les petits et les grands/jeux de cour fournis à tous pour occuper les temps de détente/responsabilisation des enfants par la prise en charge de certaines actions au cours des récréations...).</p> <p>Des échanges ont lieu tous les jours entre l'équipe pédagogique et le personnel du périscolaire afin de permettre un suivi des événements ayant eu lieu dans un temps donné.</p> <p><u>Une anticipation</u> des éventuels problèmes liés aux comportements déviants est donc menée tout au long de l'année.</p> <p><u>Un traitement des débordements</u> se fait également lorsque malheureusement ceux-ci se produisent, dans le cadre des avertissements et/ou sanctions prévus par les textes officiels de l'Education Nationale.</p>
→ Suivi de certains travaux (à venir)	Notamment : équipement des 7 classes en vidéoprojecteurs et tableaux associés / stores classe 11 / préau cour / tracés au sol dans la cour / protection des poteaux métalliques de la cour (basket et cages)	<p>- <u>Equipement des 7 classes en vidéoprojecteurs et tableaux associés</u> : Accélération du processus d'équipement par la mairie puisque toutes les classes seront dotées au cours de l'été 2017 (avec amélioration du matériel déjà installé dans la classe n°10 &gt; remplacement du vidéoprojecteur par un autre à focale courte).</p> <p>- <u>Stores intérieurs classe 11</u> : il n'est pas certain qu'ils soient changés cet été. Ces stores, demandés pour la troisième année consécutive, devraient être proposés au prochain budget municipal. Le directeur insiste sur la nécessité de réaliser ce changement au plus vite dans cette classe, les rideaux étant quasiment hors d'usage.</p> <p>- <u>Préau ouvert (abri) dans la cour</u> : Monsieur Gussy indique qu'il s'agit d'une demande qui se réalisera à long terme, dans le cadre de la restructuration globale du groupe scolaire Debelle (au-delà de 2020).</p> <p>- <u>Réfection de la cour (puis tracés au sol)</u> : malgré le projet de restructuration cité ci-dessus, la réfection du revêtement de la cour devient une nécessité pour la sécurité de tous, ce revêtement étant de plus en plus dégradé : plaques de goudron qui partent, trous nombreux, souches apparentes et/ou soulevant le goudron...</p> <p>- <u>Protection des poteaux métalliques de la cour (basket et cages)</u> : Monsieur Gussy insiste sur le fait que les équipements sont réglementaires et soumis à des contrôles réguliers et certifiés. Rien n'impose que ces équipements soient protégés. Si des protections étaient mises en place, puis éventuellement dégradées, notamment dans les temps où le plateau sportif est accessible à tous, cela nécessiterait un coût financier conséquent et les responsabilités seraient trop importantes et difficiles à assumer.</p>
→ Interdiction de certains jeux dans la cour	<i>Les hand-spinners ont été interdits de la cour de récréation. Est-ce un problème en classe, en récréation, ou en périscolaire ? N'est-ce pas un problème entre un ou deux enfants qui les ont fait</i>	Les enseignants rappellent les faits : des disputes liées à ces jeux ont eu lieu dans le temps de restauration. Le personnel municipal a interdit ce jour-là ces objets (certains enfants se les jetant dessus, ce qui est dangereux puisqu'il y a une partie métallique). A 13h20, des élèves ont nargué les adultes du périscolaire en leur disant que « maintenant ils pourraient rejouer ». Face à ces attitudes et face au danger lié au mauvais usage de ces jeux (constaté aussi par les enseignants), ils ont

	<i>interdire à tous ?</i>	été interdits, en application de l'article du règlement intérieur de l'école.
→ Restauration scolaire	<p>&gt; En raison de la saturation des places en restauration scolaire, les parents s'inquiètent du mode « premier arrivé, premier servi » pour les inscriptions de l'année prochaine.</p> <p>Comment la mairie compte-t-elle communiquer sur ce point ?</p> <p>&gt; Serait-il possible d'améliorer l'interface du portail familles, de manière à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- visualiser le nombre de places disponibles en restauration par date,</li> <li>- pouvoir inscrire l'enfant en ligne (en respectant le délai bien sûr) ?</li> </ul>	<p>- Monsieur Gussy rappelle qu'il ne s'agit pas « du 1<sup>er</sup> arrivé, 1<sup>er</sup> servi ». Si l'effectif en restauration augmente dans les années à venir, des refus s'imposeront, basés sur l'analyse des situations familiales, la capacité d'accueil du restaurant scolaire étant à saturation.</p> <p>- un parent d'élève interroge sur les critères de « droit » à la restauration scolaire. Monsieur Gussy rappelle que le service de restauration est un service facultatif proposé aux familles. Aucune obligation n'existe. Le bon sens est de donner priorité aux familles dont les deux parents travaillent. Les attestations d'employeur sont demandées.</p> <p>- Portail électronique (internet) : il n'est pas possible de modifier le logiciel pour voir en ligne les places disponibles. Cela compliquerait également beaucoup trop la gestion quotidienne faite par le service restauration scolaire en mairie.</p> <p>- Le règlement de fonctionnement avec le carnet de smileys sera légèrement modifié à la rentrée pour être harmonisé avec certains points du règlement de l'école. En cas de comportements irrespectueux (insultes verbales, gestes physiques violents...), trois smileys seront retirés immédiatement avec lettre d'information aux parents, et si l'enfant récidive, il y aura un jour d'exclusion.</p> <p>- Il y a 144 places au restaurant. Si on veut garantir la sécurité par un taux d'encadrement légal, il n'est pas possible d'accueillir davantage d'enfants ; l'inscription se déroulera comme les autres années, les places étant attribuées prioritairement si les 2 parents travaillent et avec la souplesse actuelle. A noter : il faudra un motif valable pour annuler ponctuellement le repas d'un enfant, ce qui n'est pas le cas actuellement.</p>
→ Animation périscolaire	<i>A priori, il n'y aurait pas de changement pour les TAP à la rentrée mais, si en 2018, les animations en périscolaire sont déléguées, sait-on déjà qui se chargera de celles-ci ?</i>	<p>- Mairie : pas de changement de fonctionnement des accueils périscolaires pour l'année 2017-2018.</p> <p>Les temps périscolaires seront gérés de septembre à décembre par la mairie. Cette gestion pourrait être déléguée dès janvier 2018 à un organisme extérieur (non connu à ce jour puisqu'un appel d'offre est en cours, avec un cahier des charges précis).</p>
→ Propreté de la cour	<i>Actuellement ce sont les services municipaux qui nettoient la cour chaque mercredi. Nous avons constaté que, malgré la présence de poubelles adaptées, beaucoup de papiers, emballages de goûters et de boissons en brique, pailles et emballages divers traînaient au sol. Comment envisager de plus responsabiliser les enfants sur le respect de leur lieu de vie ? (Globalement, la journée propreté du samedi 8 avril à Voreppe, a-t-elle été bien suivie ?)</i>	<p>- Constats des enseignants (et des parents) : malgré les actions éducatives régulièrement menées dans les classes – jeux sur le tri, sensibilisation et travail sur le développement durable et la gestion des déchets (avec l'apport d'un intervenant du pays voironnais en classe pour certaines classes) - trop d'enfants ne se sentent pas responsables de la propreté de leur cour et jettent les emballages de goûter au sol (alors même que des poubelles neuves et adaptées sont en place).</p> <p>Une réflexion sur les actions pouvant être mises en place dès les premières semaines de la prochaine année scolaire s'en suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; ramassage des papiers par tous lors d'une récréation de temps à autre,</li> <li>&gt; poursuite des actions pédagogiques en classe</li> <li>&gt; remise en place de conseils d'élèves</li> <li>&gt; autres ... (réflexion ouverte)</li> </ul>
→ Rythmes scolaires	<i>Si, en 2018, notre commune doit se positionner de nouveau sur les rythmes scolaires, avez-vous déjà une opinion : conserver 4 jours ½, revenir à 4 jours ?</i>	<p>- Ce point sera abordé au prochain conseil d'école, en fonction des textes officiels ministériels parus d'ici-là.</p> <p>A noter : les avis ne sont pas unanimes, tant chez les enseignants que chez les parents d'élèves.</p> <p>Si une nouvelle réflexion doit être menée, la décision finale fera suite à un travail collégial et approfondi (mairie/école/parents d'élèves).</p>
→ Remerciements		<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Merci aux personnes des espaces verts de la mairie qui ont bien préparé la terre devant la grille de la cour, pour que les enfants repiquent leurs semis.</li> <li>&gt; Un grand merci à l'équipe enseignante : il y a eu beaucoup de sorties, de projets/spectacle avec des retours très positifs, et une participation très appréciée des enseignants au cross des sous des écoles. Bravo.</li> <li>&gt; Le directeur de l'école remercie tous les adultes (parents d'élèves élus, parents, bénévoles...) qui ont participé aux actions engagées par l'école cette année et sans la présence desquels ces moments n'auraient pu avoir lieu.</li> </ul>
→ Divers	<i>Mouvement de personnel enseignant</i>	<p>- Madame Pessah, enseignante de l'école, partira en retraite cette fin d'année scolaire. Le conseil d'école lui adresse ses vœux les meilleurs pour cette nouvelle vie et la remercie pour son investissement auprès des élèves de l'école Debelle depuis de très nombreuses années.</p> <p>- Son poste libéré a été pourvu et une nouvelle enseignante sera présente dès la rentrée. Nous lui souhaitons la bienvenue.</p> <p>- Monsieur Bosquet quittera l'école également en cette fin d'année scolaire, appelé à gérer un autre établissement scolaire. Il indique qu'il est très fier et heureux d'avoir eu l'honneur de diriger l'école élémentaire Debelle au cours de ces cinq dernières années, et qu'il gardera un excellent souvenir de cette expérience.</p> <p>Dernière minute : Monsieur Robert sera le nouveau directeur par intérim au cours de l'année scolaire 2017/2018.</p> <p>- Madame la DDEN présente « le prix de la citoyenneté » qui a lieu tous les 2 ans sur un thème donné. Chaque enseignant pourra faire participer sa classe s'il le</p>

		souhaite : inscriptions jusqu'en mars 2018. La prochaine attribution des prix aura lieu en mai 2018. Les classes primées recevront une récompense financière.
--	--	---

La séance est levée à 20h19

**Bonnes vacances à toutes et tous, petits et grands**

Le Directeur de l'école, Président du conseil d'école  
M. BOSQUET



La Secrétaire de séance  
Mme SANTIN

ASantin